

Profitez d'un allègement fiscal de 2 750 \$ sans investir un sou de plus.

Mettez le Fonds de capital atlantique GrowthWorks à contribution.

Il vous suffit de transférer un montant de 10 000 \$ de votre portefeuille REER dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks pour profiter d'économies d'impôt supplémentaires pouvant atteindre 2 750 \$. Aucune cotisation supplémentaire à votre REER n'est requise.



Investissez

Placement dans le Fonds de capital atlantique GrowthWorks	2 500 \$	3 500 \$	5 000 \$	10 000 \$
Économisez : Crédit d'impôt fédéral (15 %)†	375 \$	525 \$	750 \$	750 \$
Économisez : Crédit d'impôt provincial (20 %)†	500 \$	700 \$	1 000 \$	2 000 \$
Économie d'impôt sans cotisation REER supplémentaire	875 \$	1 225 \$	1 750 \$	2 750 \$

Les placements dans les fonds de capital de risque destinés aux particuliers (FCRDP) peuvent faire l'objet de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Les FCRDP ne sont pas garantis. Leur valeur varie fréquemment et les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs. Veuillez lire le prospectus du Fonds de capital atlantique GrowthWorks ltée avant d'investir. En 2005, le Fonds a acquis les actifs du Fonds d'investissement des travailleurs(euses) inc. en échange d'actions de catégorie A (série Équilibrée). Payé en partie par le gérant du Fonds. GrowthWorks Capital Ltd. est le principal distributeur du Fonds. †Les crédits d'impôt sont assujettis à certaines conditions, y compris le remboursement si les actions ne sont pas conservées pour une période de huit ans, les crédits d'impôt annuels fédéral et provinciaux maximaux et le fait d'avoir de l'impôt à payer à l'égard duquel le contribuable peut réclamer les crédits. Pour les montants investis chaque année d'imposition dans des FCRDP, le crédit d'impôt fédéral s'applique à la première tranche de 5 000 \$ investie et le crédit d'impôt provincial s'applique à la première tranche de 10 000 \$ investie en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick. Il n'y a actuellement pas de crédit d'impôt à l'Î.-P.-É. Le Fonds prévoit demander son inscription à titre de FCRDP à l'Î.-P.-É. si un programme de FCRDP y est adopté.

GRACIEUSETÉ DE :